



## ***Illustrations des bonnes pratiques***

***Collecter les déchets dangereux***

***Critère 3.7.***

***Guide des déchets dangereux à la maison  
réalisé par le Conseil général des Landes***

***SITCOM Côte Sud des Landes (40)***

# Guide des DÉCHETS DANGEREUX à la maison



Mieux les connaître pour mieux les jeter !



## En 2005, le Conseil général des Landes a initié le premier Plan départemental de Prévention des Déchets en France.

Son objectif est de stabiliser notre production sans cesse croissante de déchets, puis de la réduire. Cette augmentation, en effet, génère la saturation des usines de traitement et le renchérissement des coûts de traitement de ces déchets.

De nombreuses actions sont déjà engagées, telles la mise à disposition gratuite de composteurs sur l'ensemble du département, la distribution de l'autocollant « Non à la pub », le soutien aux industriels engagés dans une démarche d'éco-conception ou encore l'arrêt des sacs de caisse plastique jetables.

Des campagnes de communication renforcent leur mise en œuvre, et cette démarche globale doit être poursuivie afin que chacun d'entre nous mesure les enjeux de la réduction des déchets.

Le présent guide aborde le volet peu connu des déchets dangereux de notre quotidien. Nous produisons en effet régulièrement des déchets qui peuvent être dangereux pour notre environnement et notre santé. Afin de limiter ces risques, nous vous proposons à la fois de mieux les connaître et quelques pistes pour vous en préserver, vous en séparer ou en produire moins. C'est un des objectifs du Plan de Prévention des Déchets des Landes.

Henri EMMANUELLI  
Député,  
Président du Conseil général des Landes

## A la maison : ouvrons les yeux, ils sont partout !

Nettoyage, bricolage, jardinage, loisirs... Nous utilisons chaque jour des produits et objets contenant des substances nocives.

A terme, les emballages des nettoyants ménagers, les médicaments, les restes de peinture ou de désherbants, l'huile de vidange, la batterie de la voiture, mais également le réfrigérateur ou encore le téléphone portable peuvent devenir des déchets dangereux...

- Parce que notre santé est en jeu,
- Parce qu'il nous appartient de protéger l'environnement,
- Parce que nous sommes tous concernés,

**Nous devons apprendre à reconnaître et trier les déchets dangereux.**

Voici quelques conseils pour faciliter la gestion des déchets dangereux au quotidien...





# Des déchets dangereux partout dans la maison ?

## Déchets dangereux : pourquoi ?

Provenant de produits et objets élaborés avec des substances chimiques, ils contiennent des éléments toxiques. Ils peuvent brûler, exploser, irriter... Ils sont présents partout dans l'habitat. Par méconnaissance ou inadvertance, nous jetons souvent ces produits à la poubelle, comme de banales ordures ménagères...

## Dangereux pour qui ?

- **Déversés dans le milieu naturel**, ces déchets sont toxiques pour la faune, la flore et l'homme : ils contaminent l'eau et peuvent même rejoindre la chaîne alimentaire.
- **Renvoyés dans l'atmosphère**, ils polluent l'air et amplifient l'effet de serre.
- **Jetés à la poubelle**, ils fragilisent les filières de traitement des déchets.

→ Ils sont dangereux pour notre environnement ET pour notre santé.

## Identifier les déchets dangereux : c'est facile !

Pour débusquer la présence de substances chimiques dangereuses dans les produits quotidiens, un bon coup d'œil et un peu de bon sens suffisent.

Les produits portent de petits pictogrammes de danger obligatoires. Apprenons à les décrypter !



Corrosif



Explosif



Toxique



Comburant



Irritant



Polluant pour l'environnement



Inflammable



Déchets d'Équipement Électrique ou Électronique\*

\*Existe depuis 2005





## La cuisine, les toilettes, la salle de bains : à placer sous haute surveillance !



- **Les déboucheurs chimiques** sont formulés à base de soude caustique, très corrosive. Leurs emballages, même vides, représentent un danger pour la santé et pour l'environnement. Il en est de même pour les emballages des détartrants, de l'eau de javel...
- **Certains thermomètres** contiennent du mercure, un métal lourd et toxique.

**Ne les jetez pas dans la nature ou à la poubelle, portez-les à la déchèterie.**

- **Les médicaments non consommés** génèrent chaque année 70 000 tonnes de déchets.
- **Les seringues ou appareils de soins** présentent des risques infectieux et doivent être traités spécifiquement.
- **Les radiographies** contiennent également des substances chimiques.

**Renseignez-vous auprès de votre pharmacien ou en déchèterie.**





## Le garage ou l'atelier : terrain miné...



1 litre d'huile  
de vidange  
peut polluer 1 000 m<sup>2</sup>  
de rivière.

### Entretien de la voiture :

- Les batteries de voiture comportent des éléments polluants comme le plomb, le zinc ou l'acide.

### Bricolage :

- Les peintures et le white spirit, les colles et les décapants contiennent de nombreux agents toxiques et polluants.
- Les chiffons souillés par ces produits sont eux aussi dangereux.

### Jardinage :

- Les produits de traitement chimique du jardin, les pesticides et insecticides, les désherbants sont nocifs pour l'environnement.

Ne les jetez pas  
dans la nature, à la  
poubelle ou dans l'évier.  
Portez-les à la déchèterie.





## Le séjour, le bureau ou la chambre : attention aux D3E !



70% des piles sont aujourd'hui encore jetés dans la nature ou à la poubelle.

- **Les piles et accumulateurs** contiennent des métaux lourds comme le cadmium, le nickel, le zinc, le plomb ou le mercure.

**Apportez les piles usagées en magasin ou à la déchèterie.**

- **Les "D3E" ou Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques**

Ce sont les déchets issus d'équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (électroménager, outils, jouets électriques, lampes néons et fluocompactes...).

Ils peuvent s'avérer dangereux pour l'environnement.

### Comment s'en débarrasser ?

- **Un appareil en état de marche :** donnez-le à une association caritative spécialisée dans la récupération.
- **Si vous achetez un nouvel équipement :** le vendeur doit vous reprendre l'ancien (le 1 pour 1).
- **Un appareil ne fonctionnant plus :** portez-le à la déchèterie la plus proche de chez vous.

Ainsi, ils seront traités dans les filières adaptées et respectueuses de la nature.

Les bons réflexes

## Pour limiter les risques



### Pour se débarrasser des déchets dangereux :

- Ne les mélangeons pas aux ordures ménagères.
- Ne les jetons pas dans la nature.
- Ne les brûlons pas à l'air libre.
- Ne les déversons pas dans les éviers, toilettes ou égouts.
- Portons-les à la déchèterie dans leur contenant d'origine.

### À la maison :

- Lire attentivement les instructions de sécurité et les modes d'emplois.
- Porter gants, lunettes et masques de protection lors de leur utilisation.
- Respecter les dosages recommandés.
- Conserver les produits dans leurs emballages d'origine.
- Bien fermer les emballages et les stocker hors de portée des petites mains curieuses.

Alternatives

## Pour se passer des produits dangereux

### Écolabel : repérer les produits sûrs



- Ils attestent de la qualité écologique d'un produit tout au long de son cycle de vie (production de déchets, toxicité, consommation d'énergie...).

### Trucs et astuces :

- Le vinaigre blanc élimine efficacement le calcaire et le tartre.
- La ventouse débouche les tuyaux.
- Les larves de coccinelles sont redoutables pour éliminer les pucerons...

### Acheter malin !

Pour limiter les dégâts, on peut choisir :

- Des piles rechargeables, réutilisables jusqu'à 1000 fois (Attention à ne pas les jeter à la poubelle).
- Des lampes à dynamo plutôt que les lampes à piles.
- Des peintures à l'eau, qui ne nécessitent pas de solvants pour le nettoyage des pinceaux.



# Portons nos déchets dangereux à la déchèterie

**77 déchèteries à votre service dans les Landes**



**La déchèterie la plus proche ?  
Renseignez-vous auprès  
de la collectivité qui gère  
vos déchets**

- SICTOM Ouest du Gers  
Tél : 05 62 08 93 84  
sictom.ouest@wanadoo.fr
- SITCOM Côte Sud des Landes  
Tél : 05 58 72 03 94  
accueil@sitcom40.fr  
www.sitcom40.fr
- SIETOM de Chalosse  
Tél : 05 58 98 57 57  
sietom@wanadoo.fr
- Communauté d'Agglomération du Grand Dax  
Tél : 05 58 35 90 30  
cagdax@orange.fr  
www.grand-dax.fr
- Syndicat d'Élimination des Déchets de la Haute Lande  
Tél : 05 58 04 14 15  
comdecom@cc-paysmorcenais.com
- SICTOM du Marsan  
Tél : 05 58 06 74 74  
sictom.marsan@free.fr  
ou sictom.garage@wanadoo.fr
- SIVOM des cantons du Pays de Born  
Tél : 05 58 78 50 93  
sivom.brun@wanadoo.fr
- Communauté des communes du Pays de Roquefort  
Tél : 05 58 45 76 61  
cc.roquefort@wanadoo.fr
- Communauté de communes du canton de Pissos  
Tél : 05 58 04 41 40  
mairie.pissos@wanadoo.fr

Conseil général des Landes  
Hôtel du Département  
23, rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan Cedex

[www.preventiondechets40.net](http://www.preventiondechets40.net)

Ce guide des déchets dangereux à la maison, édité par le Conseil général des Landes, participe à la mise en œuvre du plan de prévention des déchets du département. Il nous informe sur la nature parfois particulièrement dangereuse de produits et d'appareils que nous utilisons tous au quotidien. Il nous donne les bons réflexes pour agir et adopter un comportement responsable et citoyen face à ces produits dont nous voulons nous débarrasser lorsqu'ils sont devenus des déchets.

Déjà parus et consultables sur le site [www.preventiondechets40.net](http://www.preventiondechets40.net) :

- **Le guide de la prévention des déchets**
- **Le guide de la consommation responsable**
- **Le guide du compostage**

Consultable en ligne :

- **Le guide des bonnes adresses de la réutilisation et réparation**

Pour plus d'information > [prevention-dechets@cg40.fr](mailto:prevention-dechets@cg40.fr)  
> 05 58 05 41 09

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie